

## « En ce qui me concerne c'est fini », dit Reisman

### Le mandat dont disposait le négociateur canadien du libre-échange lui accordait toute latitude

**MAURICE JANNARD**  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

Simon Reisman est arrivé de Washington à 17 h précises. Pendant une heure et demie il a fait son rapport au premier ministre Mulroney.

Participaient également à la réunion le ministre des Finances, Michael Wilson, le sous-ministre des Finances, Stanley Hart, la ministre du Commerce international, Pat Carney, le vice-premier ministre, Don Mazankowski, et le ministre responsable des relations fédérales-provinciales, Lowell Murray.

Après la rencontre, le premier ministre a refusé de faire tout commentaire aux journalistes.

Simon Reisman est venu, par contre, adresser quelques mots aux médias, les plus importants peut-être de toute sa carrière. Ses yeux fatigués, ses traits tirés et son front en sueurs traduisaient

l'immense responsabilité qu'il portait sur ses épaules. De toute évidence, la décision de rompre les pourparlers du libre-échange avec les Américains avait été très difficile à prendre.

« Les négociations sont dans un impasse », a-t-il dit aux gens de la presse. « Je suis arrivé à la conclusion que nous ne pouvons signer un accord à ce moment-ci qui soit bon pour le Canada ».

M. Reisman a quitté alors les journalistes pour s'enfermer avec ses collaborateurs dans une pièce près du bureau de M. Mulroney. Puis, nouveau coup de théâtre — la colline parlementaire a connu plusieurs rebondissements hier — M. Reisman est revenu vers les caméras de télévision et c'est à ce moment qu'il a fait sa déclaration la plus fracassante. « J'ai mis fin aux négociations aujourd'hui. En ce qui me concerne c'est fini ».

En d'autres termes, le négociateur sur le libre-échange disait qu'il venait de terminer son tra-

vail. Il appartiendra désormais au cabinet de prendre une décision politique, qui sera de continuer ou non le dialogue avec Washington.

Les événements d'hier ont montré hors de tout doute que Simon Reisman avait reçu du gouvernement un mandat tout-puissant pour négocier avec les États-Unis. C'est lui qui a pris la décision de suspendre les discussions: le communiqué émis par M. Mulroney le souligne dans la première phrase. « Le négociateur en chef du Canada dans les négociations commerciales canado-américaines, l'ambassadeur Simon Reisman, m'a informé qu'il avait suspendu les négociations aujourd'hui », déclare le premier ministre.

À la Chambre des communes, Brian Mulroney a tenu à rendre hommage à son haut-fonctionnaire. Agé de 68 ans, ce dernier en dépit de sa petite taille possède un caractère énergique et bouillant qui en fait à Ottawa un per-



Brian Mulroney

sonnage plus influent que plusieurs ministres. Pat Carney en sait quelque chose, elle qui a eu le dessous dans ses querelles avec lui, car Brian Mulroney a toujours tranché en faveur de son négociateur.

« L'ambassadeur Reisman était présent lors de la formation du GATT », a dit le chef conservateur en Chambre. « Il a été sous-ministre des Finances. Il a négocié le pacte de l'automobile, il y a 22 ans. Nous l'avons choisi à cause de sa grande compétence dans les négociations internationales, particulièrement dans les questions de commerce et d'échange ».

(...) « Un des termes précis de son mandat était que si à un certain point, vous Simon Reisman, vous vous apercevez que l'intérêt national vous demande de rompre les négociations et de revenir au pays, eh bien, vous faites exactement cela, car nous ne signerons jamais un accord qui n'est pas dans l'intérêt du Canada ».

Or, les paramètres du mandat de négociation, tels que définis par le premier ministre il y a deux ans, étaient que la politique du développement régional et celle de l'aide fédérale à l'industrie culturelle ne seraient pas négociées dans le libre-échange.

Les Américains tiennent absolument à discuter de ces questions et il ne veulent pas céder sur le dossier du tribunal d'arbitrage pour régler les litiges commerciaux.

Dans ces conditions, Simon Reisman ne pouvait continuer de discuter avec Washington et il est rentré au pays. Il reviendra aux dirigeants politiques du pays, s'ils le veulent, d'abandonner les contraintes initiales et de reprendre les pourparlers.

Compte tenu des engagements premiers de M. Mulroney, cette avenue est peu probable. Ottawa estime donc que la balle est dans le camp Reagan... et qu'il revient à la Maison-Blanche de faire des concessions.

## Washington rejette sur le Canada la responsabilité de la rupture

**JEAN-FRANÇOIS LISÉE**  
collaboration spéciale  
WASHINGTON

Un responsable américain a jugé hier soir que le retrait canadien de la table de négociations était « tactique » et « décidé d'avance ».

« Les Canadiens avaient adopté une attitude rigide depuis le début de la semaine et attendaient simplement le moment de quitter la table », a confié à La Presse un membre de l'administration, qui a demandé à garder l'anonymat. « Le négociateur canadien Simon Reisman avait déjà son communiqué pré-imprimé, et le premier ministre a réagi très rapidement », a-t-il noté. « Le geste était planifié, il n'est pas arrivé par hasard ».

Selon lui, la délégation ne s'est pas retirée pendant une discussion sur le problème central de la

création d'un tribunal bilatéral chargé de résoudre les différends commerciaux, mais alors que le débat portait sur le niveau de subventions aux entreprises jugé acceptable. « Les négociateurs tentaient de décider s'ils allaient utiliser le brouillon préparé par les Canadiens ou par les Américains ou ni l'un ni l'autre lorsque les Canadiens se sont levés », a-t-il dit. « La délégation américaine avait l'impression que les Canadiens attendaient le bon moment pour partir. En fait, ils ne négociaient pas ».

En général, les responsables américains ont rejeté hier sur le Canada la responsabilité de la rupture des négociations, mais ont laissé la porte ouverte à une éventuelle reprise des pourparlers.

Clayton Yeutter, adjoint du président pour le Commerce et responsable des négociations, a dit « regretter que les Canadiens

aient choisi » de quitter la table. Selon lui, « aucune difficulté n'est trop vaste pour être résolue » et il se dit prêt à reprendre les discussions « jour et nuit si nécessaire pour respecter l'échéance du 4 octobre ». Un projet de traité devrait théoriquement être déposé au Congrès à cette date pour bénéficier d'une procédure de ratification accélérée. « Nous pouvons surmonter les problèmes si la volonté politique existe », a dit Yeutter.

Un porte-parole de la Maison-Blanche a indiqué que le président avait été mis au courant de la rupture des discussions peu après qu'elle ait eu lieu. « La balle est dans le camp des Canadiens », a dit le porte-parole. « Ils ont quitté la table, pas nous. Mais nous sommes prêts à reprendre les discussions ce soir s'ils le veulent ».

Au Congrès le sénateur démocrate Lloyd Bentsen, président de la puissante commission des Finances qui devrait étudier l'éventuel traité, a déclaré qu'un arrêt complet des négociations serait « une tragédie pour nos deux pays ». Il s'est dit « déçu par la décision canadienne » et a aussi souhaité que « les négociations soient remises sur les rails, même si le temps nous manque ». Le sénateur croit trouver dans la situation politique canadienne les raisons de l'arrêt des discussions et affirme avoir « constaté une opposition politique croissante au Canada » au projet de libre-échange. « J'ai été spécialement troublé par les informations faisant état de désaccords entre responsables politiques canadiens sur les négociations », a-t-il dit.

Les entretiens ont entre autres échoué sur le refus de Washington d'accepter la création d'un tribunal canado-américain qui aurait eu le dernier mot sur les différends commerciaux entre les deux pays. Plusieurs membres du Congrès, dont Bentsen, avaient averti qu'ils refuseraient de permettre au Canada d'échapper ainsi aux tribunaux américains. « Si l'administration avait accepté d'inscrire ce mécanisme dans le traité et que le Congrès avait alors voté contre, cela aurait été le pire scénario possible d'un point de vue américain », a dit hier à La Presse Philip Trezise, spécialiste du commerce canado-américain à l'Institut Brookings de Washington.

« Depuis le début, les Canadiens se sont enfermés dans leur demande et je ne sais pas comment ils peuvent en sortir », a-t-il dit, affirmant que le dossier devra sans doute être repris en main à un niveau supérieur, soit chez le secrétaire d'État, George Shultz, soit chez le secrétaire au Trésor, James Baker.

Un aide parlementaire de la commission des Finances nous a cependant confié hier que les négociations n'étaient pas « nécessairement mortes » et que l'administration avait « tenté de négocier » avec les sénateurs une ou plusieurs formules de tribunal bilatéral, apparemment sans succès.

Le responsable cité plus haut affirme que la question du tribunal n'est pas la seule à rester en suspens. « Nous sommes toujours préoccupés par la question de la propriété intellectuelle et par les investissements », dit-il. Le Canada avait aussi des problèmes avec la position américaine sur les subventions, a-t-il ajouté.

## « Suspension, non rupture » (Bourassa)

**DENIS LESSARD**  
DRUMMONDVILLE

Bien qu'il soit « déçu » de la suspension des négociations sur le libre-échange, à quelques jours de l'échéance, le premier ministre Bourassa ne s'en inquiète pas outre mesure.

« On a annoncé une suspension, non une rupture, par définition ce qui est suspendu sera repris », a-t-il déclaré, hier, à l'issue d'une réunion de son cabinet, tenue exceptionnellement à Drummondville.

« C'est décevant, ce n'est pas des bonnes nouvelles », a reconnu M. Bourassa peu enclin toutefois à dramatiser l'impasse survenue à Washington.

« Ce n'est pas une surprise totale, a-t-il dit, rappelant qu'il avait toujours admis la difficulté de ces pourparlers ». Ce sera difficile mais on essaiera de défendre ce qu'on a, a-t-il renchéri, ouvrant de nouveau la porte au compromis sur la question du mécanisme de règlement des disputes commerciales, principal écueil aux pourparlers.

Hier, le premier ministre québécois n'a eu qu'une discussion de quelques minutes avec son homologue fédéral Brian Mulroney qui l'a informé du rappel à Ottawa du négociateur canadien Simon Reisman, quelques heures plus tôt que prévu.

Des développements devaient survenir aujourd'hui et demain. Il était hier trop tôt pour décider si la conférence fédérale provinciale, prévue pour la semaine prochaine, devrait être devancée, a-t-il dit. Il n'est pas question toutefois de suspendre la commission parlementaire sur ce dossier à Québec.

S'agit-il d'une stratégie de négociation canadienne pour en

arracher davantage à Washington? « Je ne peux pas répondre, a-t-il dit. « Ça doit être pris au sérieux, c'est l'expression de la part du fédéral d'une profonde déception devant l'évolution de la négociation », a-t-il dit.

« Je crois qu'il y a un problème de fond », a déclaré le premier ministre.

Tout autant que par le passé, une entente sur le libre-échange est nécessaire pour permettre au Québec de « maintenir et d'améliorer » son commerce avec les Américains. Si ces pourparlers devaient échouer, « la situation économique sera plus difficile », a-t-il dit, précisant toutefois qu'il n'était pas question pour lui de « parler de catastrophe ».

La guerre commerciale déclenchée par les Américains sur l'industrie canadienne du bois d'oeuvre « n'a pas été catastrophique, mais cela a drôlement compliqué son avenir », a-t-il reconnu.

Aux opposants au libre-échange, il a rapélé hier que le statu-quo qu'ils désirent protéger en matière commerciale ne serait plus, de toute façon possible, quelque soit le résultat des négociations. Ces adversaires, par leur opposition, ouvrent la porte à de nouvelles interventions unilatérales américaines pour barrer la route aux produits canadiens, selon lui.

M. Bourassa s'est dit surpris des indications fournies par son homologue fédéral Brian Mulroney, voulant que les questions culturelles soient toujours une pomme de discorde entre Ottawa et Washington.

« C'est un peu nouveau, on n'avait pas l'impression que cette question faisait toujours partie des négociations », a-t-il souligné.

## « Un bluff »

**RUDY LE COURS**

La suspension des négociations sur le libre-échange, c'est simplement un coup de théâtre dans une mise en scène bien préparée avant d'amorcer le dernier acte.

Voilà en tout cas une analyse qu'on retrouve tant chez des partisans que des opposants d'un tel traité canado-américain, interrogés hier par La Presse.

« Il s'agit peut-être d'un bluff pour faire accroire aux Canadiens que le gouvernement se tient debout, risque cyniquement M. Jean-Yves Duthel, porte-parole de la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange qui regroupe essentiellement les milieux syndicaux à l'exclusion de la CSD. D'ici le 5 octobre, M. Mulroney va-t-il plier et revenir à la table ou mettre fin à ce cirque et s'occuper enfin des négociations du GATT? »

« Il est possible que ce soit strictement une stratégie de négociations, opine pour sa part Mme Guylaine Saucier, présidente de la Chambre de commerce du Québec. Il arrive souvent qu'une entente ne survienne qu'à minuit moins une. Dans une négociation, on pousse fréquemment l'autre partie à sa limite pour mesurer sa volonté. »

C'est sans doute une mise en scène qu'ont cru déceler les milieux financiers hier à l'annonce de cette nouvelle. Le dollar canadien a immédiatement perdu quatorze centièmes contre le billet vert américain mais l'hémorragie s'est vite arrêtée à ce niveau. Sur les marchés boursiers, les parquets de Montréal et de Toronto ont poursuivi comme si de rien n'était leur remontée amorcée la veille.

### Que penser?

Les réactions à la décision fédérale illustrent toutefois le peu de renseignements dont on dispose à l'heure actuelle pour se faire une idée juste de l'état la situation. « Il incombe maintenant au gouvernement canadien d'informer suffisamment la population sur les points d'importance qui ont amené nos négociateurs à suspendre les pourparlers, croit M. Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat ».

M. Dufour se dit très malheureux par la tournure des événements bien qu'il se console en partie par le fait que le gouvernement parle de « suspension » plutôt que de « rupture » des pourparlers.

« Si M. Mulroney affirme que c'est seulement suspendu, il faudra le surveiller de très près au cours des prochains jours », prévient par contre M. Jean-Paul Héty, président de la CSD, pour qui « suspension » n'est qu'une formule diplomatique pour « rupture ».

« M. Simon Reisman a peut-être suspendu les négociations parce que les États-Unis ne prennent pas nos revendications au sérieux, suppose de son côté M. Brian Gray, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Son geste ne nous surprend pas. Nous avons bon espoir que les négociations pourront reprendre si seulement les États-Unis nous prennent au sérieux ».

Mme Louise Fecteau, directrice québécoise de l'Association des manufacturiers canadiens, abonde dans le sens de MM. Dufour et Gray: « Nous ne sommes pas au parfum des discussions mais ce ne doit pas être facile. Le Canada adopte une attitude solide et sérieuse. Nous sommes d'accord avec cette décision. Espérons que les États-Unis changeront leur fusil d'épaule ».

## SONDAGE GALLUP

### Ed Broadbent, par une longueur

Si on demandait aujourd'hui aux Canadiens de désigner, sans partisanerie, l'homme qui, à leur avis, serait le meilleur premier ministre, le nom de Ed. Broadbent serait mentionné deux fois plus souvent que ceux de Brian Mulroney ou de John Turner.

Au cours d'un récent sondage, Broadbent a recueilli 35 p. cent des réponses favorables, huit p. cent de plus que l'an dernier, tandis que M. Mulroney a glissé de neuf points à 17 p. cent. M. Turner demeure en troisième position avec 15 p. cent.

La proportion des personnes qui n'ont choisi aucun de ces trois hommes est néanmoins très élevée et correspond à un tiers de l'électorat canadien.

Broadbent est le favori dans toutes les régions et de tous les groupes peu importe leur âge, leur formation scolaire et leurs revenus mais il est particulièrement bien perçu par les personnes âgées de 30 à 49 ans, celles qui ont une formation universitaire et celles dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.

La question posée était la suivante: « En faisant abstraction de vos penchants politiques et en ne pensant qu'aux individus quel est l'homme qui, selon vous, ferait le meilleur premier ministre du Canada: Brian Mulroney, John Turner ou Ed. Broadbent? »

#### LE MEILLEUR PREMIER MINISTRE

	Brian Mulroney	Ed. Broadbent	John Turner	Aucun	Ne savent pas
<b>NATIONAL:</b>					
Septembre 1987	17%	35%	15%	18%	14%
Septembre 1986	26	27	16	22	10
Novembre 1985	31	21	15	19	14
Novembre 1984	47	20	11	11	12
<b>Selon l'âge, aujourd'hui:</b>					
18-29 ans	21	32	16	14	18
30-49 ans	16	39	12	22	11
50 ans et plus	15	33	17	21	14
<b>Selon la langue maternelle, aujourd'hui:</b>					
Anglais	18	36	15	20	11
Français	17	31	12	19	21
Autre	13	40	18	15	14
<b>Selon la formation scolaire, aujourd'hui:</b>					
Primaire	19	31	8	16	26
Secondaire	17	34	16	19	15
Universitaire	19	40	13	21	7

L'addition des pourcentages ne donne pas toujours exactement 100, les chiffres ayant été arrondis.

Les résultats du sondage sont fondés sur des entrevues personnelles, à domicile, effectuées entre le 1<sup>er</sup> et le 5 septembre, auprès de 1.041 adultes âgés de 18 ans et plus. Pareil échantillon est précis à quatre points près, 19 fois sur 20.

## Éditorial

## Un temps d'arrêt

La suspension des négociations sur le libre-échange par le Canada montre qu'elles sont plus ardues que les négociateurs des deux côtés nous l'ont fait croire pendant longtemps. Pour négocier, il faut être optimiste et croire fermement aux chances d'un succès; mais il faut aussi être réaliste et réagir promptement si les discussions semblent ne mener nulle part.

Le négociateur canadien, M. Simon Reisman, et le premier ministre Mulroney sont arrivés à la conclusion qu'il était inutile de prolonger les discussions qui avaient repris lundi à Washington. L'équipe canadienne a besoin d'un temps d'arrêt pour se regrouper, examiner les progrès accomplis depuis le début des négociations et préparer sa stratégie pour les deux dernières semaines cruciales avant l'échéance du 4 octobre à minuit.

Contrairement à une partie de hockey, où l'on demande simplement un temps d'arrêt à l'arbitre, le Canada a choisi un moyen plus théâtral pour souligner l'importance de sa démarche. Il se peut même que le côté théâtral soit l'aspect principal de cette suspension des pourparlers. En effet, M. Reisman a déclaré que les Américains refusaient de voir des éléments fondamentaux de la position canadienne.

M. Reisman semble dire que ce sont les Américains qui ont besoin d'un temps d'arrêt pour bien mesurer l'importance de ce que le Canada est prêt à offrir et de ce qu'il exige.

Les Américains ont souvent souligné à quel point le Canada était mieux préparé que les États-Unis pour tenir ces négociations et qu'Ottawa y avait affecté un personnel nombreux et de très haut calibre. Il se pourrait que la discussion ait débordé sur un sujet où la délégation américaine n'était pas assez bien préparée pour donner la réplique.

Quoi qu'il en soit, le négociateur américain, M. Peter Murphy, n'a pas les mêmes possibilités de savoir ce que les Américains pensent du libre-échange que M. Reisman a de connaître les sentiments des Canadiens. Ce dernier peut s'inspirer de la campagne électorale en Ontario ou des audiences parlementaires qui se tiennent à Québec. M. Murphy ne peut pas puiser des idées dans de grands débats publics au sujet du libre-échange, car il n'y en a pas.

Le Congrès est bien trop préoccupé par la mise au point d'un projet de loi sur le commerce, la nomination du juge Bork à la Cour suprême et la préparation de la campagne électorale de 1988 pour se soucier de façon suivie du libre-échange avec le Canada. Quant au public, il ne se laisse guère émouvoir.

M. Reisman semble dire à son collègue américain: «Revenez quand vous aurez des instructions plus précises!» Or, à deux semaines de l'échéance, ces instructions ne peuvent venir que du président Reagan. C'est en son nom que l'accord se négocie et c'est lui qui l'enverra pour approbation au Congrès.

On n'en est plus à examiner des questions de principe ni à figurer des détails. Dans la phase finale, c'est la volonté politique de parvenir à un accord qui doit prédominer. Cette volonté ne peut venir que de ceux qui portent la responsabilité des négociations: le président Reagan et le premier ministre Mulroney.

Frédéric WAGNIÈRE

## Urgence postale

«Nous sommes les premiers à admettre qu'il est grand temps que la Société canadienne des postes s'améliore. Aujourd'hui, nous réalisons des changements qui nous permettent pour la première fois de nous engager formellement à vous offrir un meilleur service.»

Ainsi s'exprimait, il y a quelques jours, la Société canadienne des postes dans un placard publicitaire publié dans la plupart des médias du pays, dont *La Presse*. Malheureusement pour elle, elle a vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Elle a pris des engagements envers le public avant de conclure, au préalable, une entente avec ses employés, les premiers concernés.

Tout semble donc indiquer que les Canadiens, une fois de plus, devront affronter les piquets de grève devant leurs bureaux de poste. Que la société d'État réussisse, ou non, à remplacer les grévistes par des briseurs de grève temporaires, rémunérés au taux de \$13 l'heure, il n'en demeure pas moins que le service sera perturbé. Et qu'il ne sera agréable pour personne, dans une telle éventualité, de se rendre au bureau de poste.

Mardi, le conciliateur Claude Foisy a remis son rapport aux deux parties et au ministre fédéral du Travail, M. Pierre Cadieux. Le conciliateur a reconnu le besoin de changement en profondeur de la Société canadienne des postes. Il a toutefois également reconnu l'impact de ces changements sur les employés et l'importance de la sécurité d'emploi, facteurs que la société, en négociation, avait eu tendance à négliger jusqu'ici.

Le conflit qui oppose les deux parties porte surtout sur la privatisation de certains services postaux et la sécurité d'emploi. Le conciliateur en reconnaît la pertinence, mais aimerait qu'on prévienne de meilleurs mécanismes de sécurité d'emploi pour le personnel en place.

Bien que partiellement rabouée, la Société des postes se dit prête à conclure une convention collective sur cette base.

Chez les postiers, la situation est plus confuse. Bien que le président national du syndicat, M. Jean-Claude Parrot, soit considéré comme un des éléments les plus radicaux du syndicalisme canadien, il est vivement pris à partie, ces jours-ci, par le président de l'unité montréalaise, M. Marcel Perreault.

Les postiers montréalais font savoir qu'ils sont prêts à débattre, envers et contre tous et seuls, s'il le faut.

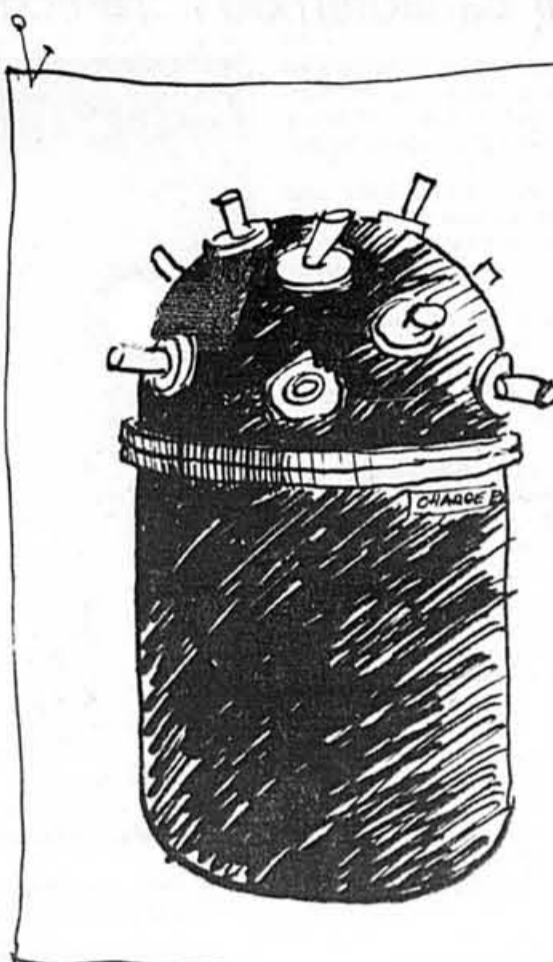
Face à l'impasse, le gouvernement Mulroney doit immédiatement nommer un médiateur dans le conflit, ou mieux deux, M. Foisy et l'adjoint qui lui conviendra. Ces médiateurs devront d'ici mardi soir prochain, à minuit, préparer leurs recommandations.

Si ces recommandations étaient refusées, le gouvernement, tout comme dans le cas de la grève des facteurs, ne devrait pas hésiter à légiférer pour en imposer l'application et à sévir, au besoin, contre les syndiqués récalcitrants.

Les postiers ont droit à des conditions de travail décentes et à une certaine sécurité d'emploi. Mais ils n'ont pas le droit, encore une fois, de saboter un service qui est considéré essentiel par plusieurs et qui se dégrade d'année en année.

Pierre VENNAT

## MINE DE RIEN!



LE GRAND SATAN  
A ATTAQUÉ UN  
PETIT CARGO  
TRANSPORTANT  
DES LANTERNES  
IDENTIQUES  
À CELLE-CI

ON LUI DONNERAIT  
ALLAH SANS  
CONFESSION,  
PRESQUE!

G. AD 24/9/87

DROITS RESERVES

## TRIBUNE LIBRE

## Les pluies acides

Pour l'Association québécoise de lutte contre les pluies acides (AQLPA), il ne saurait être question que le gouvernement canadien fasse quelque compromis que ce soit dans le dossier des pluies acides pour obtenir des Américains leur participation au projet de libre-échange.

Que signifiera pour notre pays un traité de libre-échange lorsque nous aurons perdu une partie importante de notre forêt, les centaines de milliers d'emplois qui s'y rattachent ainsi que le plus vaste réservoir de matières premières destinées à l'exportation vers les

États-Unis? N'oublions pas que les pluies acides menacent les trois plus importants secteurs d'activité économique au Canada: la foresterie, l'agriculture et le tourisme.

Les efforts déployés par Environnement Canada afin de réduire les émissions canadiennes sont tout à fait louables et se traduiront d'ici 1994 par une réduction de 50% de ses émissions d'anhydride sulfureux. Mais la grande offensive canadienne ne pourra donner des résultats satisfaisants que dans la mesure où les Américains auront décidé d'emboîter le pas...

Normand BERGERON  
(vice-président AQLPA)  
André BELISLE  
(président AQLPA)

## La mère de famille

Dans cette société matérialisante toujours plus égoïste et opulente où nous vivons, où l'argent règne en maître et les valeurs morales sont piétinées, nous entretenons une grave injustice envers la mère de famille qui est obligée ou qui choisit de demeurer au foyer.

Curieusement, celle qui se sacrifie le plus et qui permet à la nation de survivre en lui donnant ses enfants est, dans sa fonction, la plus délaissée, la plus négligée de la société. L'absence d'un salaire pour elle est injuste, la dévalorisation incite à sortir du foyer, ou encore la pénalise par rapport à celle qui est sur le marché du travail.

Ce qu'il faut se donner c'est une politique familiale avant-gardiste conforme à nos besoins, faisant une place de choix à la mère de famille qui viserait à revaloriser son rôle.

Un seul salaire ne suffit plus aujourd'hui pour faire vivre une famille convenablement. De plus, la mère de famille qui élève des enfants a déjà son plein emploi.

GASTON BÉGIN  
Sherbrooke

## Le miroir est brisé

M. André Chevalier  
directeur  
de la programmation  
CKAC

Vendredi le 4 septembre dernier à 6:35 heures, s'est brisée une partie importante de l'image que vous voulez donner à votre station. En effet, monsieur Louis-Paul Allard, animateur du matin, fut très grossier en présence de madame Danielle Rainville, des sports, qui quitta subitement son poste pour être remplacée par Pierre Bouchard pour le restant de l'avant-midi. C'était le premier chapitre, celui où tous ont été choqués par l'attitude de M. Allard.

Chapitre deux: le mardi matin suivant, à 8:30 heures, on nous annonce que toute l'histoire avait été «montée» pour

permettre à madame Rainville de partir en vacances plus tôt!

L'explication du voyage express, est dite des plus belles excuses improvisées pour cacher une vérité; mais que ce soit vrai ou non, le supposé champion du matin a manqué de respect non seulement envers sa consœur des sports, mais envers tous les auditeurs, et le rattrapage de mardi nous confirme que vous nous prenez pour des valises...

Normand GENEST  
Laval

Les explications fournies par M. Allard et Mme Rainville sur les ondes le 7 septembre étaient cousues de fil blanc. Si vraiment Mme Rainville a joué la comédie le 5 septembre, eh bien le mardi suivant elle avait perdu ses dons de comédienne. Les auditeurs ne sont pas dupes, MM. Allard et Desmarais se sont conduits comme des collégiens...

Thérèse ARCHAMBAULT  
Pierrefonds

## Faveur aux policiers

En accordant des augmentations allant jusqu'à 8,5% aux policiers de la SQ, M. Paul Gobeil, président du Conseil du Trésor, fait preuve de favoritisme à l'égard de ces fonctionnaires, comparativement au petit 3,35% accordé aux autres salariés de l'État québécois.

Il n'y a aucun doute quant à l'interprétation du geste de M. Gobeil que cette générosité s'inscrit dans la ligne de faveurs à obtenir de la part de ce corps policier. Le principe veut qu'une faveur en attire une autre, qui pourrait bien être celle d'une fidélité inconditionnelle de la part des policiers (...)

Pour ces raisons d'injustice sociale, M. Gobeil, vous devez de démissionner comme président du Conseil du Trésor du Québec.

Ernest FORTIER  
Rock Forest

## L'écolier et le sida

Dr Augustin Roy  
Président de la  
Corporation des médecins

■ Votre prise de position sur les MTS et le SIDA, à Charlotetown, aussi ferme que juste, nous incite à recourir à vous dans l'angoisse, pour ne pas dire la terreur où nous sommes, nous, parents de jeunes enfants.

Est-il vrai, comme on pouvait le lire dans un journal de Montréal, il y a quelque temps, qu'un enfant blessé, même légèrement, mais dont la blessure saigne, peut être contaminé par un camarade porteur du virus sidatique, lui-même écorché, par contact du sang de l'un avec celui de l'autre. On recommandait en l'occurrence aux deux enfants de se faire panser sans tarder par l'instituteur, et à celui-ci, de porter des gants pour faire les pansements, des pansements très épais.

Il serait criminellement injuste de céder au laxisme ou à l'ignorance quand nos enfants de tous âges sont en classe avec de très nombreux enfants qui viennent de pays où le SIDA est endémique. Pendant que ces derniers sont protégés par une immunité héréditaire, et qu'ils peuvent être contagieux sans pour autant présenter les symptômes du mal, nos enfants, non pourvus de ces anticorps, seraient les proies faciles de ce virus mortel, dans cette cohabitation scolaire où l'hygiène en est à son apprentissage le plus élémentaire?

Voilà notre sujet d'angoisse. Relève-t-il d'une information incomplète? Nous voulons savoir... Qui sont ces enfants qui meurent du SIDA à Sainte-Justine? Devrons-nous fuir ces écoles «multiculturalistes» où nos jeunes enfants ont déjà à faire des efforts d'adaptation qui les poussent souvent à l'isolement? (...)

Gabrielle CLOUTIER  
professeur de français  
Saint-Laurent

## Fuir l'Abitibi!

■ Va-t-il falloir quitter le beau pays de l'Abitibi? C'est la question que je me pose et que beaucoup d'autres ici se posent. Dans les années soixante-dix, nous avons lutté avec la dernière énergie contre des compagnies américaines qui envoyaient leurs déchets toxiques afin qu'ils soient enfouis dans les galeries d'une mine abandonnée à quelques kilomètres du village de Preissac. Le résultat, c'est que le lac Preissac est pollué pour les prochaines quatre-vingt années.

Aujourd'hui, le danger est encore plus grand. Sanivan veut, avec la complicité de quelques irresponsables, construire un centre d'entreposage et une usine de destruction des BPC et autres déchets hautement toxiques; et tout ça dans la ville de Senneterre. On le

sait pourtant, toutes les études l'ont prouvé, que ces produits dangereux ne peuvent pas être détruits entièrement, quels que soient les moyens utilisés.

Je suis à me demander si je n'aurais pas mieux fait de me trouver à Nagasaki ou à Hiroshima, il y a quelques quarante années, puisqu'à la longue, le résultat sera le même.

Jean FERGUSON  
Écrivain et enseignant  
Val-D'Or, Abitibi

## Les pit bull-terriers

■ On sélectionne depuis des années les pit bull-terriers pour renforcer leurs qualités de chiens de combat très agressifs, aux mâchoires extrêmement puissantes. L'Association canadienne des vétérinaires (ACV) estime toutefois que l'agressivité de n'importe quel chien (et le danger qu'elle représente pour le public) est largement imputable aux méthodes de sélection génétique, d'élevage et de dressage utilisées par les propriétaires. Dans de mauvaises conditions, tous les chiens — les pit bull-terriers compris — qui sont sélectionnés, élevés ou dressés pour être agressifs peuvent représenter un grand danger pour l'être humain, s'ils ne sont pas contrôlés. L'ACV encourage tous les propriétaires à assumer leurs responsabilités. Ceux qui abusent de leurs droits devraient être punis par la loi.

Jean-Claude Carisse, c.a.e.  
directeur administratif  
de l'ACV

## Un prix bienvenu

M. Jean Doré  
Maire de Montréal  
Depuis sa fondation par le Conseil des arts de la région métropolitaine de Montréal et jusqu'à sa disparition sous le règne du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal, j'ai oeuvré pour donner au grand prix littéraire patronné par la Ville, tout l'éclat qu'il méritait.

Lorsqu'on a supprimé ce grand prix pour le remplacer par un autre à vocation plus large et moins concentrée sur l'aspect littéraire, je fus consterné au point d'offrir ma démission du poste de secrétaire général dudit conseil dont j'avais été l'un des membres fondateurs.

Je suis heureux aujourd'hui de vous offrir à vous et à vos collègues mes plus chaleureuses félicitations pour cette heureuse initiative. Elle donne un nouvel élan à notre monde de la littérature et un appui concret aux écrivains montréalais dont l'apport à notre culture québécoise est des plus importants.

Ferdinand BIONDI  
Montréal



Marcel Adam

## Une politique linguistique en gestation

On ne sait pas quelle était cette épine que saint Paul disait porter dans sa chair, mais on connaît celle qui éprouve Robert Bourassa et l'empêche de jouir pleinement de sa spectaculaire remontée de la géhenne politique. C'est le problème linguistique.

Porté et maintenu au pouvoir par une clientèle composée d'à peu près autant d'anglophones que de francophones, il est condamné à rechercher en matière linguistique la quadrature du cercle: légiférer sans se mettre à dos l'un ou l'autre groupe linguistique.

On se souvient qu'il avait lamentablement échoué, en 1974, avec sa loi 22 qui avait mécontenté tout le monde et compté pour beaucoup dans sa défaite.

Voici que pour s'assurer le suffrage de la minorité anglophone, sans lequel il craignait de ne pouvoir battre le Parti québécois en 1985, Robert Bourassa s'est engagé durant la campagne électorale à éliminer les irritants de la Loi 101, en particulier de modifier celle-ci de manière à permettre l'usage de la langue anglaise dans l'affichage public.

Il a bien tenté. L'an dernier,

de s'acquitter de sa promesse. Mais, effarouché par la levée de boucliers des groupes nationalistes qui, avec le Parti québécois en tête, lançaient un appel à la mobilisation générale sous le thème «Touchez pas à la Loi 101»; abandonné par tous les commentateurs qui l'avaient encouragé antérieurement à croire qu'ils l'appuieraient, et pressé de s'abstenir par les milieux d'affaires francophones qui redoutaient une nouvelle guerre linguistique, le gouvernement décida de surseoir à l'accomplissement de sa promesse.

Aux anglophones qui lui reprochaient le reniement de sa parole et son manque de courage, M. Bourassa invoqua son devoir de tenir compte du climat social.

Mais ce n'était que partie remise. Au dire de M. Bourassa et de Mme Lise Bacon, ministre responsable de l'application de la Loi 101, le gouvernement reculait pour mieux sauter.

Pour gagner du temps, il porta en appel le jugement de la Cour d'appel qui venait pourtant à sa rescousse, et forma un comité ministériel chargé de revoir le problème dans son entier et de conseiller la ministre Bacon.

Mme Bacon s'est montrée, mardi, déterminée de régler le problème dès cet automne. Il semble en effet que le comité a finalement élaboré un compromis. Sera-t-il bien accueilli chez les francophones aussi bien que chez les anglophones? Mais d'abord fera-t-il consensus chez les libéraux eux-mêmes?

On a vu en mars dernier, à Saint-Hyacinthe, que le caucus libéral était divisé, une majorité s'opposant à l'affichage bilingue que le parti, par la voix de son chef, avait pourtant promis aux Anglo-Québécois durant la campagne électorale.

Ce qui montre bien que Robert Bourassa s'était engagé à la légère en cette matière; le Parti libéral n'ayant pas de politique dans le domaine linguistique, il ne faisait même pas référence à cette question dans son programme électoral.

Une fois élu M. Bourassa avait beau prétendre qu'il avait un mandat pour modifier la loi de manière à permettre l'affichage bilingue. Il se trompait. Les électeurs ne pouvaient lui avoir donné le mandat d'appliquer une politique qui n'existait pas. Quand la tension sociale a commencé à monter à

l'automne 86, la division de son caucus lui a fait comprendre, qu'en effet il n'avait pas de mandat.

Si le caucus libéral et le gouvernement se mettaient d'accord cet automne sur une politique linguistique, Robert Bourassa aurait-il, de ce fait, trouvé enfin la formule magique qui lui permettrait de s'acquitter de son engagement à l'endroit des anglophones sans susciter l'inquiétude chez les francophones?

Je ne crois pas que les groupes qui s'opposent à tout adoucissement de la Loi 101 admettront qu'il est possible de faire des concessions aux anglophones sans que, du même coup, la langue française en fasse les frais.

Si le gouvernement revient à la charge il devrait donc encore faire face à une importante agitation sociale. Car ce n'est pas parce qu'il se sera enfin donné une politique linguistique que la chose passera comme du beurre dans la poêle.

Il aura beau faire preuve de courage, il ne pourra pas empêcher les adversaires de sa nouvelle politique de s'enhardir du fait qu'il n'aura pas été mandaté par le peuple pour l'appliquer.

## LIBRE OPINION

# Le Canada et l'apartheid

A.D. FORTAS

Depuis quelque temps les politiciens canadiens semblent avoir découvert les vertus de la croisade anti-apartheid, et il est permis de se demander s'il faut s'en réjouir. Cette brutale surenchère a en effet trop de connotations au plan de la politique intérieure canadienne, pour ne pas se permettre d'en douter de la sincérité. Au fond, personne ne croit vraiment que les brigades canadiennes soient sur le point d'être mises sur pied pour libérer le peuple d'Azanie, comme pourraient le laisser penser les déclarations de certains parlementaires, sur la légitimité de l'usage de la violence en Afrique du Sud. Il n'en reste pas moins que ces déclarations ont pour effet de miner la crédibilité du Canada, et de l'empêcher à toutes fins utiles, de jouer le rôle modérateur qui aurait dû être le sien.

Les Canadiens qui s'opposent à toutes les formes de violation des droits de la personne en Afrique et ailleurs, n'auront pas manqué de remarquer le silence prudent et intéressé des mêmes politiciens à l'occasion du sommet francophone, comme si des droits cessaient d'exister, quand ils étaient brimés par des gouvernements dirigés par des Noirs. Ce faisant, ils se sont discrédités eux-mêmes, en permettant au gouvernement sud-africain de souligner le caractère sélectif et biaisé de ces condamnations. Ce qui est plus grave cependant, ce sont les affirmations audacieuses qui ont accompagné des déclarations, et qui, si elles étaient prises à la lettre, empêcheraient notre population ici, de se faire une idée véritable des enjeux en Afrique du Sud.

Le gouvernement canadien d'ailleurs, sous la plume de M. Joe Clark, avait annoncé récemment des positions plus nuancées que par le passé; tout en réaffirmant l'opposition du Canada au système d'apartheid, le Canada évitait de laisser penser que pour lui, l'ANC (African National Congress) était le seul représentant légitime de la communauté noire. Par ailleurs, en décidant de maintenir des liens diplomatiques avec la République Sud-Africaine, le Canada indiquait par cela même son désir de continuer à tenter d'influencer le cours des événements en Afrique du Sud, et à aider les citoyens qui rejettent l'apartheid comme type d'organisation sociale. Or, plus que jamais ces Sud-Africains ont besoin d'aide; on peut ainsi s'étonner de ce que la ferveur anti-apartheid n'ait pas été assez forte au plus fort de la grève des mineurs d'Afrique du Sud, pour inciter Mme Pauline Jewett à suggérer aux syndicats canadiens de leur apporter le soutien financier qui leur était nécessaire pour tenir.

On a prétendu que seul l'apartheid était facteur de violence en Afrique du Sud; pourtant si c'est l'un des facteurs les plus importants, il faut une reconnaissance de ce pays pour justifier une telle déclaration. Il existe en Afrique du Sud des revendications territoriales non encore réglées entre les nations qui peuplent ce pays, ce qui explique qu'il y ait des guerres entre nations noires. Il faut être animé d'un esprit très empreint par le colonialisme pour prétendre que ces guerres tiennent du tribalisme, pour réduire ce problème à cette dimension méprisable. Car alors on suggère que le peuple tswana, le peuple zoulou, le peuple vanda, n'ont aucune continuité historique ou n'existaient pas déjà dans des frontières avant l'arrivée des Blancs. Lorsque l'on étudie ce problème on veut laisser croire qu'il n'y a problème qu'entre les méchants Blancs et les bons Nègres. Pourtant c'est une dimension que les Sud-Africains ne sauraient escamoter, s'ils veulent un jour parvenir à un accord global, car celui-ci passe d'abord par le règlement des différends territoriaux qui opposent d'une part les Blancs aux Noirs, et les Noirs entre eux.

Si, par ailleurs, le Canada appuie le recours à la violence par l'ANC, comment alors justifier la violence de l'agresseur et illégitimer la violence de l'agressé? L'Etat qui naitrait d'une telle confrontation, ne générerait nullement un Etat démocratique, et à cet égard on sait à quelle enseigne logent ceux qui justifient l'usage de la violence pour atteindre des objectifs politiques. Très vite, ils finissent par créer un Etat dont ils gardent le monopole, avec les conséquences sur les libertés individuelles et les droits fondamentaux des citoyens. Le Parti unique en Afrique n'a jamais généré des démocraties respectueuses de leurs citoyens, et s'il y a des personnes pour le croire, souvent elles sont soit au pouvoir en Afrique, soit en Occident dans le confort douillet des lois des pays du Nord.

Enfin, c'est une naïveté empreinte d'impertinence que celle qui permet à un homme politique étranger, en l'occurrence canadien, de dicter à un autre Etat souverain, les délais et les termes qu'on lui impose du haut d'un pupitre, pour effectuer des réformes que l'on juge nécessaires. Et pas une personne en notre pays n'a relevé l'aspect dérisoire d'une telle rodomontade! On a même loué en certains milieux, le caractère musclé d'une telle déclaration!

Essayons un instant de voir quelles seraient les réactions canadiennes si demain, un homme politique étranger avait l'audace de donner au Canada l'ultimatum suivant: Donnez un Etat à vos Indiens d'ici la fin de l'année 1987 ou gare...! Ce n'est tout simplement pas sérieux.

Il est navrant de constater qu'une fois de plus, on n'est guère intéressé à aider des êtres humains confrontés à des problèmes sérieux et difficiles. Tant qu'il s'agit de faire des déclarations tonitruantes qui font croire que ceux qui les profèrent sont des êtres ouverts, il semble que les candidats se bousculent au portillon. Quand par contre, il faut joindre le geste à la parole, il n'y a plus personne.

Les Sud-Africains, quelles que soient leurs origines, ont à faire face à un formidable défi, un défi unique: faire vivre au sein d'un même pays des nations concurrentes ayant des niveaux de développement différents, des langues, des coutumes et des philosophies différentes. Le Canada a un rôle sans précédent à jouer, en offrant son expérience de vie, ses traditions historiques, son prestige international, pour aider les hommes de bonne volonté de ce pays à régler pacifiquement ces différences. L'autre choix, c'est le néant, et seuls les irresponsables ou les démagogues peuvent le justifier.

## À quand un véritable Sommet de la francophonie?

Il est évident que, pour un organisme comme l'E. nôtre, qui baigne dans «les problèmes de la francophonie», il y avait dans tout ce déploiement artificiel matière à réflexion, peut-être même à suspicion; une certaine méfiance vis-à-vis de cette exhibition de la francophonie.

Notre malaise «présommet», dû en bonne partie aux angoisses qui nous assaillent et aux sombres perspectives qui nous guettent en tant que parlants-français d'Amérique, n'a toutefois connu son summum qu'au moment où cette gamme presque complète de gouvernements et de gouvernements s'est retrouvée au coeur de la capitale, ceinturée par un rempart humain pour assurer ordre et sécurité.

Tous reliés au monde de la francophonie, certains par un fil tellement mince, tellement ténu, qu'il aurait pu, qu'il pourrait se rompre à tous moments, ils venaient à Québec, Canada, pour raffermir des liens naturels et consolider des projets de coopération déjà ébauchés lors de leur première rencontre à Paris.

Michel Roy le rappelait dans un éditorial «postsommet»: «Le but premier de ce regroupement de peuples n'est pas la défense et l'illustration de la langue et de la culture françaises. La finalité essentielle de la communauté en voie de structuration est plutôt de réunir des Etats en vue d'entreprendre des actions communes contribuant au mieux-être matériel et culturel de chacun.» (La Presse, le samedi 6 septembre 1987.)

Donc, si nous avons bien compris, et cette définition de la vocation du Sommet nous apparaît très claire, le Sommet des pays francophones, ce n'est surtout pas l'endroit pour parler francophonie. La langue commune n'y devient que prétexte.

On comprendra qu'au Québec, dans ce contexte, les «fanas» de la langue de Molière n'aient pas mis trop d'espoir et n'aient pas placé trop d'attentes dans la tenue de ce Sommet pour tracer des voies d'avenir, des perspectives nouvelles, réalistes et encourageantes pour une francophonie nord-américaine qui, à l'instar de la francophonie mondiale, admettons-le, bat de l'aile. Non, le Sommet, ce n'était pas l'endroit pour en parler.

Il fallait plutôt, à l'occasion de cette rencontre historique, envisager des actions communes contribuant au mieux-être matériel et culturel de chacun!

Le mieux-être matériel d'abord. Il n'y a pas lieu, en effet, de parler haut et fort de liens privilégiés issus de notre état de parlants-français quand une dette de plus de \$300 000 000 est effacée par le pays hôte, le Canada en l'occurrence, qui, l'aurions-nous oublié, est un

Etat d'abord et avant tout majoritairement composé d'anglophones. Un beau cadeau de «l'anglophonie» à la «francophonie». Glissons sur cela, voulez-vous? Nous, ça nous gêne et ça nous embarrasse.

Ce qui nous gêne et nous embarrasse aussi dans tout cela, c'est la bienveillante frisant la condescendance dont étaient enrobés les petits gestes, les sourires mielleux, les propos eux-mêmes déjà enveloppés de sirop d'érable.

Ce qui nous gêne et nous embarrasse aussi, c'est l'auréole de bonne conscience dont pourront maintenant se parer nos dirigeants, messieurs les Premiers ministres Mulroney et Bourassa, les artisans incontestables et incontestés de ce grand moment, de cette habile mise en scène. Qui donc osera maintenant prétendre que le Canada étouffe les aspirations linguistiques légitimes de sa minorité? Qui donc osera maintenant songer un seul instant que les dirigeants du gouvernement du Québec ne mettront pas tout en oeuvre pour assurer le service et le développement du français au Québec?

Ce qui nous gêne et nous embarrasse également, c'est une phrase comme celle-ci, premier paragraphe d'un article-bilan du Sommet: «Grâce à la bienveillante complicité de Brian Mulroney, le Sommet des pays francophones a représenté un succès diplomatique pour la délégation Canada-Québec. En outre, M. Bourassa sait bien que le Québec n'aurait jamais pu profiter d'une telle tribune internationale il y a quelques années, du temps de Pierre Elliott Trudeau.» (La Presse, le mardi 8 septembre 1987.)

Mais enfin, cette petite mine d'or, cette richesse naturelle inexploitée jusqu'à ce jour, ce français du coeur de l'Amérique, véritable pétrole du pays de l'or noir, ne gicle-t-il pas d'abord et avant tout du Québec? Par quel habile jeu de propagande, par quel miracle de marketing laisse-t-on croire à la population du Québec tout entière qu'elle doit à la bienveillance, au sens de la diplomatie d'un premier ministre canadien, le privilège d'exercer le rôle qu'elle est en droit de revendiquer au sein de la francophonie mondiale? Ne sait-on pas que c'est le Québec même qui «légitimise» la présence du Canada à ce Sommet des pays francophones et non l'inverse?

Le Sommet de Québec n'ayant quand même pas été uniquement l'occasion pour nous, riches pays du Nord, de jeter de la poudre aux yeux et quelques millions de dollars aux pays du Sud, il devient implicite et naturel que ses suites auront des incidences sur notre mieux-être culturel.

Or, à l'occasion du Sommet de Québec, s'il est une chose intéressante qu'il nous a été donné de constater, c'est bien que la langue

française et la culture des pays participants ne vont pas toujours automatiquement de pair. Plusieurs délégations en étaient la preuve irréfutable. De plus, il suffisait de prêter une oreille attentive aux propos à peine voilés de certains analystes ou chefs d'Etat pour comprendre les séquelles toujours vivantes du colonialisme français. Il n'est pas question ici de refaire l'histoire, encore moins de l'interpréter, il n'est pas question non plus de négliger l'intérêt d'échanges culturels, il s'agit plutôt de regarder froidement la situation et de s'interroger sur ce que sera pour nous ce mieux-être culturel, sur le sens même d'un Sommet où l'on a la curieuse impression que l'essentiel a été évacué au profit de l'accessoire.

Revenons à cette habile mise en scène à laquelle nous faisons allusion. Deux acteurs principaux: le Canada et le Canada-Québec (c'est ainsi que l'on désignait le Québec dans les documents officiels); un rôle de soutien: la France, et comme vedette du prochain épisode: le Sénégal. Quant aux autres: des figurants, un choeur ni plus ou moins. Voilà la vision que nous avons eue du monde francophone.

Nous n'avions pas été conviés à cette soi-disant belle fête de la francophonie, nous aurions pour-

tant aimé y assister. Qui sait, peut-être aurions-nous mieux compris. Notre organisme, dont certains, par méconnaissance de l'histoire du Québec sans doute, ont tendance à minimiser l'importance et le rôle dans le développement et l'accomplissement du Canada français, avait pourtant gagné ses galons et méritait d'être de la fête. Mais qu'à cela ne tienne, on n'en est pas à un paradoxe ou à une incohérence près.

Maintenant que les projecteurs sont éteints, maintenant que la visite nous a quittés et même si l'on sait qu'elle n'était pas venue pour discuter de la défense et de l'illustration de la langue et de la culture françaises, que va-t-il advenir au quotidien de cette langue et de cette culture, ici au Québec, en Amérique? A combien de ces Sommets pourra-t-on encore assister en toute légitimité (l'un des mots chouchou du Sommet), à quand un véritable Sommet de la francophonie où l'on pourra librement et légitimement parler de la défense et de l'illustration de la langue et de la culture françaises?

La présidente générale,  
Nicole BOUDREAU  
Société Saint-Jean-Baptiste  
de Montréal

## Les immigrants

En rectifiant quelque peu ses paroles, le père Harvey leur a retiré le caractère choquant qu'elles avaient revêtu initialement. Il devenait évident que si ses premiers propos avaient été aussi modérés, la réaction du milieu interculturel n'aurait pas présenté la même intensité. (...)

Ceci dit, il semble que même en édulcorant ses propos le père Harvey maintienne ses positions concernant la sélection des immigrants sur la base de l'origine ethnique, de même que sur le concept d'une convergence culturelle encore à définir.

On peut reconnaître au jésuite d'avoir posé avec lucidité certains problèmes, mais adhérer aux solutions qu'il propose constitue un risque que la société québécoise devrait évaluer sérieusement.

Nous considérons comme logique et souhaitable que l'immigration demeure un phénomène contrôlé et planifié; il importe toutefois que la sélection s'opère sans discrimination et donc qu'elle repose sur des critères individuels et non sur l'origine ethnique ou nationale.

Quant à l'urgence d'une politique de «convergence culturelle», le père Harvey la justifie par la nécessité de faire obstacle à une conception du multiculturalisme trudeauiste qui lui paraît vouée à l'échec. Pourtant, depuis une bonne dizaine d'années, les politi-

ques du Québec en matière de Communautés culturelles se démarquent clairement de ce type de politique. La tendance qui domine actuellement le milieu interculturel ainsi que les instances gouvernementales est bien plus celle du rapprochement avec la communauté québécoise de vieille souche que celle de l'isolationnisme.

Nous sommes conscients qu'un consensus minimal doit exister au sein d'une société pour que des relations harmonieuses puissent se développer. Ce consensus ne nécessite pas l'assimilation des nouveaux arrivants; il suppose toutefois que des structures d'accueil soient mises en place pour favoriser au maximum une intégration réelle des immigrants à la société d'accueil et ce, dans le respect mutuel des différences.

Le premier pas du processus d'intégration repose sur l'acquisition du français comme langue d'usage... Il importe toutefois de préciser que celui-ci demande du temps. La démarche entreprise en ce sens par la société québécoise il y a 10 ou 15 ans ne portera ses fruits qu'à long terme. Présentement, plutôt que de s'impatienter, il conviendrait davantage que l'on travaille à renforcer et à consolider les diverses mesures mises sur pied pour contribuer à ce processus.

Ose DOMOND  
président  
SOS Racisme

**La Presse**

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400.» Port de retour garanti.

RENSEIGNEMENTS	285-7272		
ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.		Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h. à 17h. 285-7111	
REDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé-Press	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

DÉCOUVREZ

*Autre Château*



Le président iranien, Ali Khamenei, en conférence de presse à New York, hier.

# Réactions favorables et défavorables à la fermeté américaine dans le Golfe

AFP, Reuter et UPI  
WASHINGTON

Les réactions face à la montée de la tension dans le Golfe se sont multipliées hier, les unes étant favorables à une attitude de fermeté des États-Unis et les autres s'en scandalisant.

Le ministre égyptien des Affaires étrangères, Esmat Abdel Meguid, a « salué l'attitude très ferme » des États-Unis dans la région en qualifiant l'attaque américaine de lundi contre le navire iranien Iran Ajr « d'acte de défense de la navigation ». M. Abdel Meguid a estimé par ailleurs que « tout signe de faiblesse rendrait l'Iran encore plus agressif ».

L'attitude prise par les États-Unis et l'Europe est considérée par l'Égypte comme un « avertissement » à l'Iran, a-t-il poursuivi au cours d'une conférence de presse tenue à Washington.

De son côté, la Chine a appelé solennellement l'Iran et l'Irak « à appliquer rigoureusement » la résolution 598 du Conseil de sécurité de l'ONU exigeant un cessez-le-feu immédiat dans le conflit, et elle a exhorté « les grandes puissances » à cesser leur engagement militaire dans le Golfe.

Intervenant devant l'Assemblée générale de l'ONU, le ministre chinois des Affaires étrangères, Wu Xueqian, a souligné que Pékin a adopté « une position de neutralité et de conciliation » et « a contribué et contribuera à la mise en application complète » de la résolution 598.

Le quotidien *The New York Times* a affirmé dans son édition d'hier que le président Reagan

devrait s'assurer du soutien explicite du Congrès et de la communauté internationale pour contre-carrier l'Iran et mettre un terme à la guerre du Golfe.

« Le temps est venu pour l'administration Reagan de finalement mettre en ordre sa politique dans le Golfe », écrit le journal en précisant que les buts de la politique américaine dans le Golfe n'apparaissent pas clairement jusqu'à présent dans la forme qu'a pris la présence navale américaine, mais que cette politique prend forme aujourd'hui.

La radio officielle syrienne a quant à elle estimé qu'il est « utile de rappeler aux Américains que la région du Golfe ne leur appartient pas, et que des forces voisines riposteront aux actions américaines menaçant leur sécurité ».

Selon la radio syrienne, qui ne précise pas quelles sont ces « forces voisines », le gouvernement américain a « outrepassé les limites ».

Pour sa part, un quotidien des Émirats arabes unis, *Al-Wahda*, ne voit aucune raison d'être optimiste sur la capacité du Conseil de sécurité des Nations unies à mettre fin à la guerre du Golfe.

*Al-Wahda* qualifie les déclarations des grandes puissances sur la nécessité de mettre fin au conflit de « poudre aux yeux visant à apaiser les pays du Golfe ».

Par ailleurs, la Libye a dénoncé l'« agression criminelle des États-Unis contre un navire marchand iranien dans le Golfe arabe » et réclame le « retrait immédiat des forces de l'OTAN » de cette région, a rapporté hier l'agence officielle JANA.

# Managua invite officiellement l'opposition à dialoguer

Les États-Unis qualifient de « vague et invérifiable » le cessez-le-feu unilatéral annoncé par le Nicaragua

AFP, UPI, Reuter  
MANAGUA

Le gouvernement nicaraguayen a officiellement invité hier les onze partis politiques d'opposition légaux à participer à un dialogue national, le 5 octobre à Managua, et a en outre libéré 17 prisonniers centra-américains, dans le cadre du plan de paix pour l'Amérique centrale adopté le 7 août à Guatemala par les présidents de cinq pays de la région.

Cette invitation s'adresse notamment à la Coordination démocratique nicaraguayenne (CDN), composée de quatre partis politiques, deux centrales syndicales et du Conseil supérieur de l'entreprise privée (COSEP, patronat). La CDN n'avait pas participé aux élections de 1984 estimant qu'elles ne présentaient pas toutes les garanties nécessaires.

En outre, les *contras* ont rejeté le cessez-le-feu partiel proposé la veille par Managua, en déclarant n'y voir qu'une tentative de propagande dénuée de crédibilité.

Dans un communiqué publié à San José, les chefs de la *Contra*, ont déclaré qu'un « cessez-le-feu unilatéral et partiel ne présente pas l'efficacité, la responsabilité et la crédibilité impliquées par un cessez-le-feu obtenu au moyen de négociations directes par les belligérènes », indique le communiqué.

Les sandinistes ont toujours rejeté l'éventualité d'entretiens directs avec les *contras*, en déclarant qu'ils ne négocieraient qu'avec l'administration Reagan, qu'ils considèrent comme le véritable chef des rebelles.

Par ailleurs, l'annonce quasi-simultanée d'un cessez-le-feu « graduel » au Nicaragua et de l'ouverture d'un dialogue entre le gouvernement et la guérilla au Salvador ont constitué avant-hier une importante impulsion nouvelle dans la recherche d'une solution négociée aux conflits meurtriers de l'Amérique centrale.

Un porte-parole du Département d'État américain, Mme Phyllis Oakley, a réaffirmé hier le refus américain du cessez-le-feu partiel annoncé par Managua. Celui-ci est « vague et invérifiable, aucune solution au conflit ne peut être trouvée sans la participation de la résistance nicaraguayenne », a-t-elle ajouté.

Le président, Daniel Ortega, avait annoncé, le 13 septembre, que son gouvernement entamerait, le 5 octobre, un « dialogue national » avec l'opposition, y compris les *contras* qui renoncent à la lutte armée.

La Commission nationale de réconciliation, présidée par le cardinal, Miguel Obando y Bravo, archevêque de Managua, doit également participer à ce dialogue.

Des représentants du gouvernement sandiniste et de l'opposition avaient entamé en 1984 un premier dialogue qui n'avait pas abouti.

D'autre part, Managua a libéré hier 17 prisonniers centra-américains détenus pour avoir soutenu les activités des rebelles antisandinistes (*contras*). Les prisonniers, huit Honduriens, cinq Salvadoriens, deux Costaricains, un Guatémaltèque et un Panaméen, ont été remis aux ambassadeurs de leur pays, et seront rapatriés aujourd'hui.

« Il s'agit d'un pas de plus vers la réconciliation dans le cadre de l'accord de Guatemala », a déclaré au cours d'une cérémonie publique le vice-ministre des Affaires étrangères Jose Leon Talavera.

Les chefs de l'opposition ont réclamé la libération de tous les prisonniers de la *Contra*, mais le gouvernement de Managua exclut une telle éventualité tant que la guerre ne sera pas terminée.

« La permission de rouvrir un journal, *La Prensa*, et une station de radio, Radio Católica, ne constitue pas l'avènement de la liberté de la presse au Nicaragua », a-t-elle ajouté.

Mme Oakley a en revanche salué l'offre du président salvadorien, Duarte, de reprendre des pourparlers directs avec la guérilla. « Cette volonté de discuter directement avec l'opposition armée est un exemple pour le gouvernement du Nicaragua », a-t-elle dit.

Les conflits du Nicaragua et du Salvador sont, précisément, l'objet central du plan de paix qui a été adopté le 7 août dernier au Guatemala lors d'un sommet des chefs d'État de la région. Les nouvelles étapes franchies interven-

ent à mi-parcours d'un calendrier qui doit conduire à l'arrêt des combats avant le 7 novembre prochain.

Le président salvadorien, Napoleon Duarte, a annoncé qu'il rencontrera les représentants du Front Farabundo Martí pour la libération nationale (FMLN) et ceux du Front démocratique révolutionnaire (FDR) devant une table de négociations, le 4 octobre prochain. Les représentants de la guérilla ont répondu positivement à l'appel du président Duarte. Guillermo Ungo, président du FDR a déclaré par téléphone depuis Panama que l'ensemble des insurgés avaient donné leur accord aux pourparlers.

La guérilla salvadorienne a même annoncé hier qu'elle allait observer une trêve unilatérale afin de faciliter le dialogue avec le gouvernement.

# Deux points à régler avant de conclure l'accord sur les INF

Moscou précise ses positions sur les essais IDS

AFP, Reuter  
BRUXELLES

Le calendrier de démantèlement des missiles nucléaires intermédiaires (INF) et les procédures de vérification sont les deux points à régler avant de ratifier l'accord soviéto-américain définitif, a indiqué hier le conseiller spécial du président américain pour les questions de désarmement, M. Paul Nitze.

Par ailleurs, l'Union soviétique a précisé hier ses positions sur les essais de l'Initiative de défense stratégique en se disant prête à accepter que les États-Unis procèdent à des essais dans des « laboratoires sur terre », y compris instituts, terrains d'essais et usines, a indiqué hier un responsable soviétique. Ce responsable, M. Konstantin Mikhaïlov, l'un des

vice-chefs du département chargé du contrôle des armements au sein du ministère des Affaires étrangères, a également dit que Moscou avait aussi proposé à Washington de « définir les critères concernant les dispositifs qui seraient interdits au lancement dans l'espace, quel que soit leur objectif ».

M. Nitze, de son côté, qui soulignait que les Soviétiques et les Américains s'étaient mis d'accord la semaine dernière sur les principes qui présideraient aux vérifications du démantèlement des INF, a précisé qu'« il reste à rédiger l'annexe du traité portant sur les procédures de vérification » et à « mettre au point le calendrier » pour le démantèlement des rampes de missiles.

D'autre part, le chancelier ouest-allemand, Helmut Kohl, a déclaré hier que la RFA ne pou-

vait se reposer sur l'élimination par les grandes puissances des INF parce que l'Union soviétique constitue toujours une sérieuse menace militaire.

À Paris, le président, François Mitterrand, a marqué sa satisfaction à l'annonce de cet accord sur les INF, qu'il approuve entièrement, a indiqué hier son porte-parole, Michèle Gendreau-Massaloux, après le conseil des ministres.

M. Mitterrand a déclaré que « la France ne peut que souhaiter la réduction des armements dès lors que cette réduction est globale, équilibrée et vérifiable », a rapporté son porte-parole. Le président français a d'autre part estimé qu'une diminution sensible des arsenaux stratégiques des États-Unis et de l'URSS s'imposait désormais si l'on voulait que le premier accord prit tout son sens.

# Joseph Biden annonce qu'il se retire de la course à la présidence des États-Unis

Plagiat de discours et fausses allégations sur ses résultats universitaires le perdent

UPI, AFP  
WASHINGTON



Le sénateur démocrate du Delaware, Joseph Biden, a annoncé hier qu'il se retirait de la campagne aux élections présidentielles de novembre 1988, après les remous causés par les révélations selon lesquelles il s'était rendu coupable de plagiat et avait menti sur ses résultats universitaires.

M. Biden est le deuxième candidat à l'investiture démocrate,

après M. Gary Hart, à devoir en quelques mois se retirer de la course à la suite de polémiques sur leur personnalité et non sur les politiques qu'ils défendent.

Le sénateur a déclaré qu'il se consacrerait à la présidence des audiences de la Commission judiciaire du Sénat sur la nomination du juge, Robert Bork, à la Cour suprême des États-Unis.

Biden, âgé de 44 ans, a dit qu'il se retirait de la course à contre-cœur et « en colère après moi pour être obligé de faire ce choix » entre la course à la présidence et la lutte contre la nomination du juge Bork.

Au cours de sa conférence de presse télévisée, M. Biden a reconnu « avoir fait quelques erreurs » qui laissent planer « une ombre exagérée » sur les idées qu'il voulait faire passer dans sa campagne.

Le jeune candidat avait en effet dû reconnaître qu'il avait dans

ses discours plagié plusieurs personnalités célèbres comme le leader du Parti travailliste britannique, Neil Kinnock, le président, John Kennedy, ou son frère, Robert Kennedy. Il avait aussi dû avouer qu'il n'était, à l'université, pas dans la première moitié de sa classe comme il l'avait dit mais dans le peloton de queue.

Le sénateur Biden a ajouté qu'il savait que « lorsque la vague commence à rouler » contre un candidat, il n'était pas possible de sauver une campagne sans y mettre « tout le temps, l'énergie et la concentration ». Biden a dit qu'il devait choisir entre sa campagne et la lutte contre Bork et « les efforts du président Reagan pour refaçonner la Cour suprême » selon ses idées.

Biden a aussi profité de sa conférence de presse pour redire qu'il croyait que la nomination du juge Bork à la Cour suprême serait « dommageable pour ce pays ».

Le jeune candidat avait en effet dû reconnaître qu'il avait dans

# Le Pen condamné pour ses propos sur les chambres à gaz nazies

AFP, UPI, Reuter  
PARIS

Le leader du Front national d'extrême droite en France, M. Jean-Marie Le Pen, poursuivi en justice par des associations antiracistes et d'anciens déportés, a été condamné hier pour avoir récemment déclaré que les chambres à gaz nazies sont « un point de détail de l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale ».

M. Le Pen devra payer un franc de dommages et intérêts et 1 000 Francs de dédommagements à chacun des plaignants, ainsi que la diffusion de l'ordonnance du jugement sur la radio RTL où il avait tenu ces propos sur les chambres à gaz le dimanche 13 septembre.

Le président du tribunal civil de Nanterre (banlieue parisienne) où réside M. Le Pen, a, en effet, donné raison aux associations plaignantes en estimant lui aussi que certains des propos tenus par le leader d'extrême-droite « ont provoqué un trouble manifestement illicite dont ont souffert les déportés ».

Par ailleurs, la visite de M. Le Pen en Grande-Bretagne a été annulée à cause de la levée du bouclier qu'elle suscitait dans ce pays. Son hôte britannique, Sir Alfred Sherman, ancien conseiller du premier ministre Margaret Thatcher, avait demandé à Le Pen de prononcer un discours le mois prochain au cours d'un meeting à Blackpool, au même moment que la conférence annuelle du Parti conservateur.

### DÉPÊCHES

**PHILIPPINES**  
Première réunion du cabinet  
La présidente des Philippines, Corazon Aquino, a demandé aux membres de son nouveau gouvernement, réuni pour la première fois hier au palais Malacanang, de montrer qu'ils contrôlaient la situation et elle les a appelés à lutter contre la corruption dans les ministères de leur ressort. La présidente a également confirmé que le remaniement gouvernemental était terminé.

**TCHAD-LIBYE**  
Réunion d'un comité de l'OUA  
L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a lancé hier une nouvelle initiative de règlement du conflit tchado-libyen en réunissant à Lusaka son comité ad hoc sur le Tchad qui va examiner l'affaire de la « bande d'Aouzou » dont l'appartenance est contestée par Tripoli et N'Djamena. Le président en exercice de l'organisation panafricaine, Kenneth Kaunda, a obtenu de Tripoli et N'Djamena un cessez-le-feu précaire depuis le 11 septembre. Le président tchadien, Hissène Habré, était présent, hier à Lusaka, mais non le colonel libyen, Nouammar Khadafi.

**CORÉE DU SUD**  
Kim contre Kim  
Le principal leader de l'opposition sud-coréenne, Kim Dae-Jung, a demandé hier à son rival, Kim Young-Sam, de se retirer de la campagne présidentielle et de lui laisser le champ libre. Le bureau de Kim Young-Sam a aussitôt rejeté la demande de Kim Dae-Jung. Les deux Kim s'affrontent ouvertement pour l'investiture du Parti de la réunification démocratique depuis juillet.

**SRI LANKA**  
Renforts indiens  
L'Inde a envoyé au Sri Lanka des forces paramilitaires composées de 1 200 hommes pour renforcer les rangs des 8 000 militaires chargés du maintien d'un accord de paix signé le 29 juillet dernier. La décision de renforcer la présence indienne au Sri Lanka a été prise conjointement par New Delhi et Colombo, a déclaré un porte-parole de l'ambassade indienne à Colombo, qui n'a cependant donné aucune raison à cette décision.

**MEDITERRANÉE**  
Un avion américain abat un avion... américain  
Un F-4 Phantom de l'armée de l'air américaine a été abattu mardi par un missile tiré par un autre chasseur américain, un F-14 Tomcat, au cours d'une manœuvre de l'OTAN en Méditerranée, à l'ouest de la Grèce, a annoncé hier le quartier général européen de l'armée américaine, à Stuttgart. Les deux membres de l'équipage du Phantom ont pu s'éjecter de l'appareil et ont été recueillis indemnes après trente minutes par un hélicoptère de la marine américaine.

**PUNJAB**  
50 personnes arrêtées  
Les forces de sécurité indiennes ont envahi hier le Temple d'Or d'Amritsar, haut-lieu sacré des sikhs, y ont arrêté 50 personnes accusées d'être des séparatistes sikhs et saisi des armes et des munitions. L'opération policière a commencé peu après l'arrivée d'environ 8 000 pèlerins voulant se baigner dans la piscine du Temple.

**POLOGNE-USA**  
Nouveaux ambassadeurs  
Les États-Unis et la Pologne ont décidé de rétablir des ambassadeurs à la tête de leurs représentations diplomatiques réciproques, qui étaient dirigées par des chargés d'affaires depuis quatre ans, selon le *New York Times*. Le prochain ambassadeur des États-Unis à Varsovie serait John Davis, actuellement chargé d'affaires dans cette capitale, alors que Jan Kinast, un vice-ministre polonais des affaires étrangères, serait nommé à Washington.

**JORDANIE-LIBYE**  
Reprise des relations  
La Jordanie a annoncé hier la reprise de ses relations diplomatiques avec la Libye, rompues en février 1984, dans un bref communiqué publié à l'issue d'une réunion extraordinaire du conseil des ministres présidé par le roi Hussein. Le communiqué précise que cette décision s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par la Jordanie pour renforcer la solidarité arabe en vue de la tenue du sommet extraordinaire arabe le 8 novembre prochain à Amman.

**Ruth Rose Lizée candidate du NPD**

■ Mme Ruth Rose Lizée, membre de l'exécutif du NPD-Québec, a fait part hier de son intention de briguer l'investiture néo-démocrate en vue des prochaines élections fédérales.

Mme Lizée, spécialiste du domaine de l'économie du travail dans ses rapports avec les femmes, estime que le NPD est le seul parti qui ait élaboré des propositions réalistes répondant aux besoins des familles canadiennes et québécoises, notamment dans le domaine des garderies. « Le NPD, souligne-t-elle, reconnaît l'urgence de développer un service de garderie de qualité, qui permettrait aux femmes de concilier leurs responsabilités familiales avec leur droit d'accéder à l'égalité d'emploi ».



John Nunziata

**Malgré les nombreuses menaces, Air India n'a eu droit à aucune protection spéciale**

*Le député libéral John Nunziata dévoile un rapport secret préparé pour le cabinet*

**GILLES PAQUIN**  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

■ Selon un rapport secret préparé à la demande du Comité du cabinet sur la sécurité, Air India n'a fait l'objet d'aucune protection spéciale en dépit des nombreuses menaces proférées à son endroit.

Le document de dix pages signale que les bagages des passagers devaient être passés aux rayons X lorsque des « menaces accrues » se présentaient, ce qui était le cas des vols d'Air India à l'époque. Or cela a été fait de ma-

nière « imparfaite » note le rapport, l'équipement a flanché.

En distribuant des copies de ce rapport à la presse hier, le député libéral, John Nunziata, a déclaré que cette information démontre « l'incompétence et la négligence » du ministère des Transports dans cette affaire.

« Lorsque les machines à rayons X sont tombées en panne les autorités aéroportuaires auraient été bien avisées de laisser partir l'avion sans les bagages » affirme M. Nunziata.

Citant une étude du Bureau canadien de la sécurité aérienne sur

le vol 182 d'Air India, M. Nunziata rappelle que 75 p. cent des bagages ont été embarqués sans respecter les directives du ministère.

« L'autre 25 p. cent a été soumis à un examen tout à fait inutile au moyen de détecteurs portatifs de métal, un appareil qui sert habituellement à fouiller les passagers et dont le rayon d'action est très faible » a dit M. Nunziata.

D'après le député, cette nouvelle révélation vient encore une fois démontrer la nécessité de tenir une enquête publique sur cette tragédie aérienne qui a coûté la vie à 329 passagers.

Le Solliciteur général, James Kelleher, a refusé hier de commenter ce document. Il a par ailleurs réfuté les informations publiées hier à Vancouver à l'effet qu'un informateur de cette ville, M. Harmail Singh Grewal, avait prévenu la police 10 mois à l'avance qu'un complot se préparait contre Air India.

« La GRC a vérifié les renseignements de cet homme à l'époque, mais elle n'a rien appris de plus » a-t-il dit.

**La transformation des appartements en condos: Québec s'inspirera de la suggestion de la Ville de Montréal**

**DENIS LESSARD**  
DRUMMONDVILLE

■ La proposition du gouvernement du Québec pour régler le problème du moratoire sur la transformation d'appartements en condominiums s'inspirera fortement de la suggestion de la Ville de Montréal.

C'est ce qu'a indiqué hier le premier ministre Robert Bourassa, à la fin d'une réunion de son cabinet à Drummondville. A la commission parlementaire tenue cet été sur cet épineux problème, la Ville de Montréal avait préconisé le maintien du moratoire sur son territoire.

L'interdiction de transformer des appartements en condominiums pourrait toutefois être levée comme prévu par le gouvernement du Québec, dans le reste de la province, soutenait Montréal.

La solution choisie par Québec « tiendra compte des représentations de plusieurs organismes, particulièrement celle de Montréal », a dit M. Bourassa hier.

En matinée le ministre des Affaires municipales M. André Bourbeau, avait reconnu que l'option montréalaise avait été sérieusement considérée. Il s'est refusé toutefois à fournir plus de détails sur sa décision qu'il entend communiquer à ses pairs du cabinet. « La solution tiendra compte de la diversité de la réalité du Québec », a-t-il indiqué toutefois.

L'option choisie devrait faire l'objet d'un projet de loi cet automne et être appliquée dès le début de l'an prochain, espère-t-il.

Propriétaires et locataires seront également satisfaits. « La situation des locataires sera renforcée, la loi sur la Régie du logement sera amendée pour mettre fin aux évacuations sauvages. Ils seront les plus protégés de tout l'occident », a-t-il lancé.

Quant aux propriétaires, « ceux qui se conduisent normalement n'auront rien à craindre », a poursuivi M. Bourbeau.

Par ailleurs, il n'est pas question d'accorder aux propriétaires de condos un mode d'évaluation particulier. « L'application sera la même pour tous, c'est la valeur marchande, autrement ce serait injuste », a-t-il soutenu. « Si on commence à jouer là-dedans, plus rien ne fonctionnera » d'ajouter le ministre.

D'autre part, le gouvernement québécois proposera un projet de loi pour alléger le fardeau des propriétaires au début de l'an prochain, une fois que seront connus les rôles d'évaluation, a indiqué le ministre.

Pour réduire les fluctuations des comptes de taxe foncière, le gouvernement québécois proposera aux municipalités d'en étaler le paiement sur plus d'un an. En outre, Québec se propose de limi-

ter à un certain niveau, 10 ou 15 p. cent a suggéré M. Bourbeau, la hausse annuelle maximum du compte de taxe d'un propriétaire. Les villes pourront choisir d'adopter l'une ou l'autre des deux mesures, ou les deux, a dit M. Bourbeau.

**Langue**

Sur le dossier de la Loi 101, à l'issue du conseil des ministres, M. Bourassa s'est catégoriquement refusé à commenter les récents rapports de presse sur les amendements envisagés.

« Une proposition préliminaire (émantant du comité ad hoc des ministres) sera faite au caucus, il y en aura d'autres si elle n'est pas acceptée », a-t-il dit.

L'objectif demeure de respecter « dans la mesure du possible », le programme libéral qui parle de la priorité au français sans interdire d'autre langue. « C'est une tâche très difficile », que de trouver une formule qui tiendra compte de ces deux dimensions dans le do-

maine de l'affichage, a-t-il dit. « Notre objectif est de pouvoir régler cela d'ici quelques mois », a-t-il déclaré.

Le ministre responsable du dossier, Mme Lise Bacon était retenue à Charlottetown hier.

En revanche, le ministre du Tourisme, M. Michel Gratton a rappelé qu'en juillet 1985, le gouvernement du Parti québécois avait indiqué dans la Gazette officielle, son intention de permettre « quelques affiches bilingues sur certains lieux touristiques ». « Ça ne veut pas dire le bilinguisme de l'affichage sur les autoroutes », a-t-il souligné, refusant de donner plus de détails.

**Essence**

Par ailleurs, les ministres ont convenu hier de donner le feu vert au projet du ministre de l'Énergie John Ciaccia pour la création d'une régie de surveillance des prix de l'essence, pour les régions périphériques. L'organisme où siègeront quatre per-

sonnes n'aura toutefois pas le pouvoir de fixer les prix, a précisé le ministre des Mines, M. Raymond Savoie, chargé hier de piloter le dossier en l'absence de M. Ciaccia. L'organisme pourra toutefois enquêter et dénoncer sur la place publique les hausses de prix injustifiées. Cette décision devrait être officiellement annoncée par M. Ciaccia d'ici quelques jours.

Le cabinet a aussi décidé d'accorder au Fonds de solidarité du Québec la possibilité un délai supplémentaire de cinq ans pour rembourser une dette de \$10 millions contractée en 1983.

Le fonds pourra aussi choisir de rembourser sa dette par 10 millions de ses actions.

**Aide sociale**

La réforme de l'aide sociale n'était pas au programme du cabinet hier, mais le ministre du Travail et de la Main d'œuvre, M. Pierre Paradis a réitéré l'engagement que certains éléments soient appliqués avant la fin de

l'année.

Toutefois, il est douteux que la promesse de la parité de l'aide sociale pour les moins de 30 ans se réalise en 1987. « Au moment où la création d'emploi est de 120 000 par année, et que l'économie va bien, on n'a pas le droit d'abandonner à \$170 par mois une partie de notre jeunesse », a-t-il lancé.

Toutefois le règlement « isolé » du problème de la parité « risque de causer des problèmes plus sérieux » encore. « Ce serait la solution facile de dire qu'on donne un chèque », a-t-il dit.

« L'arrimage » entre les besoins sociaux et les finances du Québec est encore difficile, a-t-il dit, restant fort évasif sur les parties de sa réforme susceptibles d'être prêtes cet automne.

Affectant trois programmes, la réforme de l'aide sociale « touchera directement le chèque de 800 000 personnes. Il faut s'assurer que cela soit bien fait », a-t-il dit.

**Affichage: des inquiétudes**

■ La reprise du débat sur la langue d'affichage suscite des inquiétudes. Le président du groupe « Citoyens et citoyennes pour un Québec français », Paul O. Trepagnier, s'oppose à toute modification à la Loi 101.

« L'objectif idéal serait d'avoir un Canada bilingue, d'expliquer hier M. Trepagnier. Mais Pierre Elliott Trudeau a fait la preuve, en seize ans de pouvoir, que c'est impossible ».

L'architecte et ancien maire de Granby craint qu'un affaiblissement de la loi sur l'affichage ne se répercute sur la langue de travail des employés là où le patron est anglophone. Son groupe, qui compte 300 membres, entend cette semaine de réactiver le front commun pour la défense du français, auquel participaient notamment le Mouvement Québec français et la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal.



**Les nouveaux Comptoirs-retraits\*: une idée pratique qui se répand de plus en plus...**

**5 000 Canadiens contre l'apartheid**

Presse Canadienne  
OTTAWA

■ Le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a présenté hier au secrétaire général des Nations-Unies la liste des noms de 5000 Canadiens des dix provinces ayant signé une pétition contre l'apartheid en Afrique du Sud.

Après que M. Clark eut présenté ce deuxième volume du Registre anti-apartheid canadien au secrétaire général Javier Perez de Cuellar, on a rendu une copie publique à Ottawa.

Des milliers de Canadiens avaient également signé le premier volume en 1986.

Dans une lettre au secrétaire général, M. Clark affirme que les gestes posés par les citoyens, les entreprises et les organismes non gouvernementaux joueront un rôle primordial dans tout changement en Afrique du Sud.

Le ministre a aussi invité la communauté internationale à maintenir les pressions psychologiques et économiques sur Pretoria. On doit continuer à travailler pour l'avènement de la réconciliation nationale dans ce pays bouleversé, a-t-il dit.

Dorénavant, vous aurez toujours du comptant à portée de la main. Grâce aux Comptoirs-retraits de la Banque Royale, les nouveaux guichets automatiques que l'on retrouve de plus en plus dans les dépanneurs et les stations-service. Pratique, n'est-ce pas?

Comme ça, avec la Carte-Client de la Banque Royale ou avec une carte d'une autre institution financière membre du réseau Interac\*\*, vous pourrez retirer jusqu'à \$500 par jour.



Voici où sont situés les Comptoirs-retraits:

**LAVAL**

Esso: Mascouche, Ste-Marie/Mascouche. La Maisonée: Chomedey, Samson/Promenade des îles. Provi-Soir: St-Martin/De Blois.

**MONTRÉAL**

#Club Price: St-Laurent, Côte Vertu/Cavendish. Esso: Crémazie/St-Hubert. La Maisonée: Beaconsfield, Montrose Drive/Ste-Marie. Lucerne/Métropolitain. St-Laurent/Guizot. Sherbrooke/Cadillac. Verdun, Wellington/Hickson. Le 505 De Maison-Neuve: De Maison-Neuve/City Councillors. Provi-Soir: De Salaberry/St-Evariste. Henri-Bourassa/Valade. Hochelaga/Joliette. Jarry/Galeries d'Anjou. LaSalle, Dollard/Lithuania. Pie IX/Prieur. Rockland/Métropolitain. St-Laurent, Côte Vertu/Muir. Steinberg: Pie IX/Jean-Talon. Texaco: Repentigny, Notre-Dame-des-Champs/Notre-Dame. Université McGill: Édifice MacIntyre.

**RIVE-SUD**

Esso: St-Hubert, Grande-Allée/Champlain. Provi-Soir: Bevoil, Bernard Pilon/L'Heureux, Boucherville, De Montagne/Montarville, Candiac, 172 de l'Industrie, Longueuil, Chemin Chambly/Leblanc, Longueuil, Roland-Therrien/Désormeaux, St-Bruno, Montarville/Seigneurial. Ste-Julie, Chemin du Fer à Cheval/Des Haut-Bois, St-Jean-sur-le-Richelieu, du Séminaire/McMilan.

\*Selon les heures d'ouverture du centre commercial  
\*\*D'ici la fin de 1987



**BANQUE ROYALE**

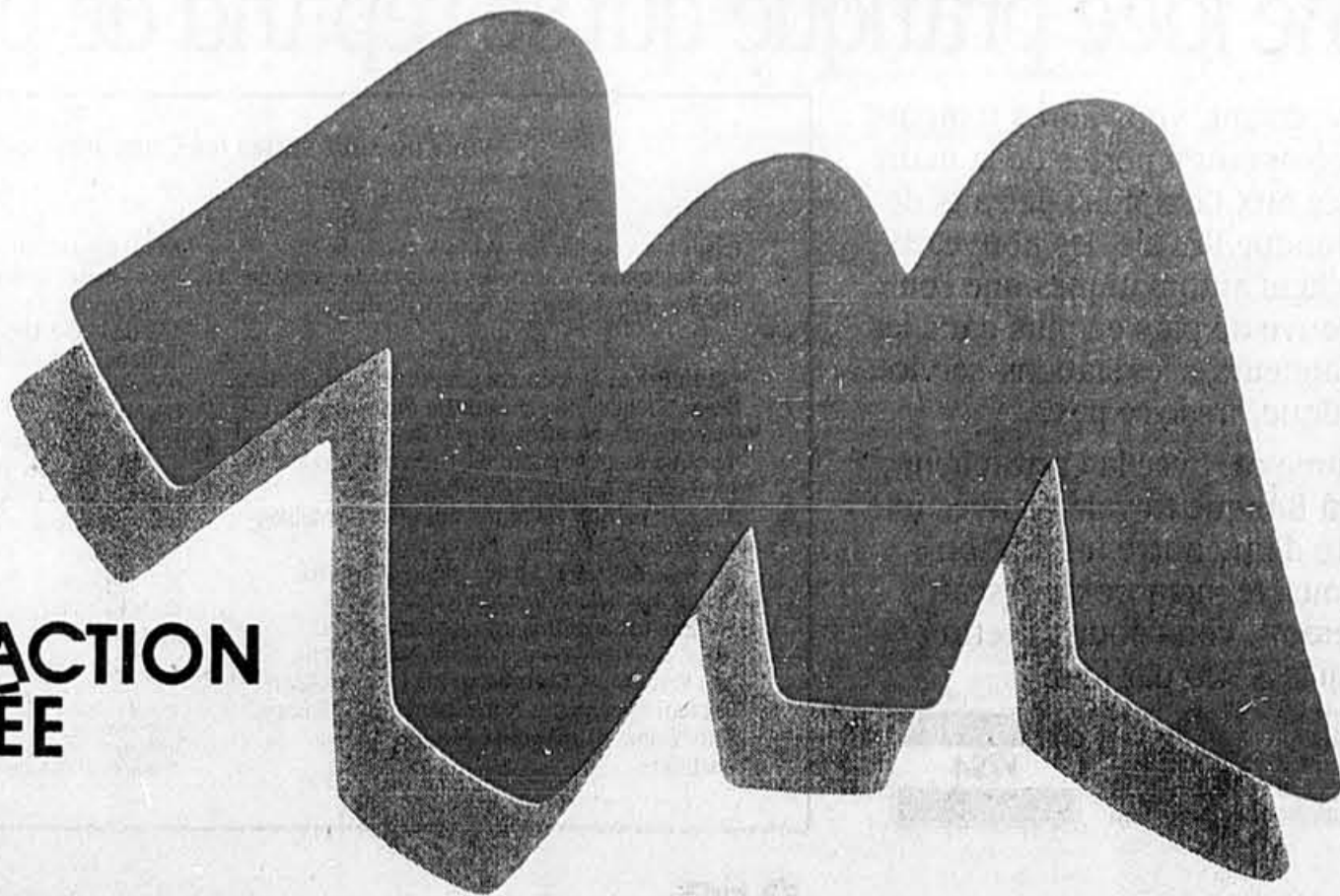
\*Marque de commerce déposée de La Banque Royale du Canada.

\*\*La Banque Royale du Canada est un usager inscrit de cette marque.

Parlez-moi d'une banque... Royale!

**Lorsqu'il s'agit de vêtements  
dernier-cri à très bas prix, c'est à M  
qu'il faut penser! Voyez entre autres  
ces superbes pulls pour elle et lui!  
Vivez la différence M!**

**24.99** chac.



**SATISFACTION  
ASSURÉE**



**13.99** 1500 watts  
Votre magasin M vous réserve  
plus de 1500 articles de  
marque. Voyez-les tous les jours!

■ Carrefour Laval ■ Centre Commercial Pont-Viau ■ Place Longueuil ■ Mail Champlain à Brossard ■ Les Promenades  
Saint-Bruno ■ Mail West Island ■ Place LaSalle ■ Les Galeries Lachine ■ 180, boul. Anjou à Châteauguay  
■ NOUVEAU! Place Alexis Nihon ■ NOUVEAU! 4325 est, rue Jean Talon ■ NOUVEAU! Place Versailles

Prix en vigueur du 24 au 26 septembre 1987, jusqu'à épuisement des stocks. Pas de bons de réservation. Achats en magasin.